

Japonais et des Indiens (sur 7,580 permis accordés en 1922 en Colombie Britannique, 2,933 furent délivrés à des Orientaux), l'élément Chinois étant prépondérant dans les usines, tandis que les Indiens et les Japonais se consacrent plutôt aux opérations de pêche.

Jusqu'à ces dernières années, les autres pêcheries côtières de la Colombie Britannique étaient négligées. Le flétan abonde à hauteur de l'île Vancouver et entre les îles de la Reine Charlotte et le continent; quoique la première tentative d'exploitation industrielle de ce poisson ait avorté, dès 1903, la Colombie Britannique contribuait pour 10,000,000 de livres à la production de 25,000,000 de livres pêchées sur le littoral du Pacifique, au nord de la Californie, chiffre qui a triplé depuis lors. Semblablement, la pêche au hareng ne s'est développée que tout récemment. Signalons aussi la pêche à la baleine, industrie récemment implantée et possédant quatre stations, dont deux dans l'île Vancouver et deux dans les îles de la Reine Charlotte. En 1922, une seule des stations de l'île Vancouver et une seule des stations des îles de la Reine Charlotte furent exploitées. On prend annuellement environ 500 cétacés (187 en 1922) de différentes sortes; baleines franches, rorquals, dauphins et même parfois, des cachalots. La pêche à la baleine se pratique dans des bateaux rapides armés de canons lance-harpon Svend Foyn, système venu de Norvège. Aucune partie de la baleine ne se perd, l'huile, les fanons et le guano en sont tirés, ainsi que le "bœuf salé," dans une mesure toujours croissante. Le cabillaud, l'oulachon, l'éperlan, le sprat, l'esturgeon, l'alose, l'holothurie et le bar sont également abondants dans les eaux de la Colombie Britannique.

Ajoutons un mot concernant les pêcheries de phoques du Pacifique, dont le siège historique était autrefois à Victoria. Cette industrie est à peu près disparue, tant à cause de la raréfaction de ces animaux que par l'effet du traité de 1911. La flotille qui poursuit le phoque à fourrure dans le nord de l'Atlantique, à ses quartiers généraux à St-John, Terre-Neuve; toutefois, quelques navires canadiens partant d'Halifax, se livrent à ces opérations jusqu'aux îles Falkland.

Le sport de la pêche.—Nous n'avons envisagé les pêcheries jusqu'ici qu'au point de vue purement industriel et commercial; mais le sport lui-même comporte un aspect économique, dans un pays où foisonnent des poissons aussi réputés que le saumon de la Restigouche, l'achigan de Québec et des hautes terres d'Ontario et la truite de la Nipigon. Le gouvernement perçoit des revenus fort élevés en louant soit à des clubs, soit à des particuliers, le droit de pêche dans les lacs et les cours d'eau des contrées les moins peuplées; d'autre part, des centaines de guides y trouvent une occupation rémunératrice pendant les mois d'été.

3.—Le gouvernement et les pêcheries.

Au début de la Confédération, le gouvernement fédéral administrait directement la marine et les pêcheries du Canada; un ministre du Cabinet exerçait cette juridiction au moyen d'un personnel considérable d'inspecteurs, de surveillants et de gardes-pêche. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense annuellement, pour les pêcheries, \$1,343,136 et les revenus qui en découlent s'élèvent à \$224,156. Des décisions judiciaires intervenues en 1882, 1898, 1913 et 1920 ont sensiblement restreint la juridiction du gouvernement fédéral à l'avantage des provinces. Aujourd'hui, la Puissance administre directement les pêcheries en eau salée des Provinces maritimes et de la Colombie Britannique et les pêcheries d'eau douce des trois provinces des Prairies; elle a également conservé le droit de légi-